

[Traduction]

**M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, je tiens seulement à vous prêcher quelque prudence à l'endroit de ce bill qui vise à créer une nouvelle banque au Canada. Au cours des ans les banques canadiennes se sont acquises une excellente réputation dans les milieux internationaux. Il faut remonter très loin dans le temps pour relever la faillite de banques canadiennes ou des difficultés financières en ce qui les concerne. Il importe que les députés avant d'approuver une nouvelle banque, s'assurent qu'elle répondra aux normes très élevées qui existent.

Ce qui m'inquiète c'est qu'en ces récentes années certaines nouvelles banques établies par le Parlement n'ont en général pas très bien réussi. Plusieurs ont obtenu leur charte ensemble et très rapidement, mais elles n'ont pas fait de bonnes affaires. Il est inutile de donner des détails sur chacune, mais elles progressent très lentement dans la plupart des cas et l'une d'elles ne progresse pas du tout.

Nous devons, comme nous en avons la responsabilité, veiller à ce que l'excellente réputation internationale des banques canadiennes ne soit pas mise en péril par quelque action de notre part. Si l'institution en cause ici se donnait un autre nom que celui de banque, je n'hésiterais pas. Je suppose que les gens qui demandent une charte, les requérants, sont des Canadiens honorables, des gens convaincus qu'ils peuvent fonder et exploiter une banque selon les plus belles traditions des institutions canadiennes. C'est sans hésitation que je fais cette supposition, autrement, le bill ne serait pas, je pense, arrivé jusqu'ici. Aucun député ne l'aurait parrainé s'il n'avait été convaincu que l'institution projetée était bien financée. Mais celle-ci, si sa création est approuvée, sera une banque. Elle sera une banque canadienne et, lorsqu'elle aura ouvert ses portes, la réputation de toutes les banques canadiennes reposera sur le chaînon le plus neuf et le plus faible du réseau bancaire. En conséquence, il ne faudrait pas traiter la question à la légère.

Je souhaite que le comité des finances, du commerce et des questions économiques étudie à fond tous les aspects du bill quant au parrainage de la banque, aux auteurs de la demande, aux opinions des hauts fonctionnaires qui se sont occupés de cette affaire et aux vues des parrains parlementaires qui ont fait avancer le bill jusqu'ici. Les conditions stipulées dans la loi sur les banques doivent être appliquées strictement et la surveillance devra continuer d'être exercée au-delà de la phase initiale.

• (1750)

Voilà, en réalité, ce que je voulais dire. Ces bills sont présentés à la Chambre dans une circonstance comme celle-ci, et ceux qui n'ont pas été étroitement associés à l'établissement de la banque et qui n'en connaissent pas le dossier sont réellement bien mal préparés pour en arriver à la décision importante que nous avons à prendre ici cet après-midi, soit de décider s'il s'agit d'une banque proprement parrainée et bien financée. A mon avis, nous n'avons pas d'informations suffisantes. Nous ne pouvons pas non plus, me semble-t-il, compter les obtenir dans les quelques minutes à la disposition du parrain du bill. Je pense plutôt que la situation exige une étude minutieuse au comité permanent.

Je ne songe pas à m'opposer à ce bill. Manifestement, il y a lieu de penser que certaines conditions ont été remplies dès l'abord; nous ne pouvons que le présumer. J'invite toutefois les députés à se montrer circonspects. Je suis sûr que les membres du comité permanent aussi bien

que les personnes chargées de mettre sur pied cette banque et d'en assurer le financement, et à qui il appartient de vérifier si toutes ces conditions ont bien été remplies, se montreront très prudents dans l'intérêt du Parlement et du peuple canadiens et qu'ils veilleront à ce que cet établissement bancaire fonctionne comme il se doit pour une bonne banque canadienne. Il me semble qu'en agissant ainsi, ils préserveront leurs intérêts et les nôtres.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

**M. Peters:** Sur division.

(La motion est adoptée, et le bill, lu pour la 2<sup>e</sup> fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Il est 6 heures.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** La Chambre consent-elle à dire qu'il est 6 heures?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** L'heure réservée aux initiatives parlementaires étant écoulée, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est levée à 6 heures.)

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LA LOI DE 1972 SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

#### PAIEMENTS FISCAUX ET ACCORDS DE PERCEPTION FISCALE

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Turner: Que le bill C-8, tendant à permettre certains paiements fiscaux aux provinces, à autoriser la conclusion d'accords de perception fiscale avec les provinces et à modifier la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'ai essayé dans mes remarques cet après-midi, de montrer les difficultés qu'entraînerait pour les provinces la décision unilatérale du gouvernement fédéral de restreindre les augmentations de ses contributions aux programmes à frais partagés, comme ceux relatifs aux services de santé, à l'enseignement post-secondaire et d'autres. J'ai insisté sur les problèmes auxquels se heurteront les provinces par suite de la décision du gouvernement fédéral en ce qui concerne les services de santé.

Je voudrais dire quelques mots de la décision prise par le gouvernement fédéral et dont a parlé hier le secrétaire d'Etat (M. Pelletier) dans son discours au sujet du finance-